

**République Française**  
**Département**  
**Cher**

**Extrait du registre**  
**des délibérations de la commune de Brécy**  
**séance du 12 septembre 2022**

**Date de la convocation**  
06/09/2022

**Date d'affichage**  
22/09/2022

**Nombre de membres**  
Afférents au Conseil Municipal : 15  
En exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 13

**Réf : 2022\_0021**

**A l'unanimité**  
Pour : 13  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Mention exécutoire : Oui**

L'an 2022 et le 12 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Christian FERRAND, maire.

Présents : Mr FERRAND Christian, maire ; Mmes BRAS Elodie, CACHO Magalie, CHOLLET Fanny, DEROUET Catheline, LEFEBVRE Sophie ; MM BOUGRAT Patrick, GANGNERON Antoine, LAUNAY Aurélien, MILLIET Thomas, MOUROUX Francis, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Excusées Mmes CAMUZAT Aurélie, JOUAN Séverine

Secrétaire de séance : Mr GANGNERON Antoine

**Décision modificative budgétaire**

Le Maire informe le Conseil de la nécessité de réaliser une modification budgétaire.

La participation de la commune aux travaux et à la maintenance de l'éclairage public a fait l'objet d'une demande de paiement du Syndicat Départemental d'Energie (SDE 18), mais il n'y avait pas de fonds prévus sur la ligne dans le budget d'investissement.

Il est donc nécessaire de faire une modification budgétaire pour pouvoir payer la facture.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la décision modificative budgétaire suivante :

Sens	Section	Chapitre – Article	Montant proposé
D	Fonctionnement	60612 – Energie Electricité	- 395.21€
D	Fonctionnement	023 – Virement à l'investissement	+ 395.21€
R	Investissement	021 – Virement au fonctionnement	+ 395.21€
D	Investissement	2041582 – Bâtiments et installations	+ 395.21€

Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Reçu en préfecture le 14/11/2022

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 018-211800354-20221109-DELIB2022\_21\_V2-DE

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en préfecture de Bourges  
le 17/11/2022

Pour copie conforme,  
En mairie, le 9 novembre 2022

Et publication ou notification du  
17/11/2022

Le Maire

Le secrétaire de séance

